



CHRONO : 1

PAROISSE NOTRE DAME DE VOUISE  
5 PLACE SAINT BRUNO  
38500 VOIROB

À l'attention de MR ROSIER

---

**COPIE À :** **N° FAX :** **DIFFUSION :**  
ASSOCIATION DIOCESAINE DE GRENOBLE  
M. ARGOD 04 38 38 00 39 @

---

---

**COPIE À :** **N° FAX :** **DIFFUSION :**

---

## ATTESTATION DE VERIFICATION DE L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES Travaux dans les établissements existants

*A joindre par le Maître de l'Ouvrage à l'Autorité Administrative ayant délivré le permis de construire et au maire à la déclaration d'achèvement des travaux et délivrée par un Contrôleur Technique ou un Architecte au Maître de l'Ouvrage en application des articles L. 111-7-4 et R. 111-19-27 à R. 111-19-28 du Code de la Construction et de l'Habitation.*

Je soussigné Bernard LAFFON de la société Apave Sudeurope SAS en qualité de Organisme de Contrôle Technique au sens du CCH art. L 111-23, titulaire d'un agrément ministériel l'habilitant à intervenir sur les bâtiments.

Atteste que par contrat de Vérification Technique n° : 32225453  
En date du : 07/02/2018

La Société : PAROISSE NOTRE DAME DE VOUISE  
Maître de l'Ouvrage de l'opération de construction (ou de réhabilitation lourde suivante)

### MISE ACCESSIBILITE MAISON ST PIERRE 38 VOIRON

A confié à Apave Sudeurope SAS, qui l'a réalisée, une mission de Vérification Technique après travaux visant à vérifier si les travaux réalisés (dans le cadre du PC référencé ci-dessous) respectent les règles d'accessibilité qui leur sont applicables.

**Réf. du PC :** Dossier d'Ad/AP

**Date du dépôt de demande du PC :**

Nota : les règles d'accessibilité applicables sont les règles en vigueur rappelées ci-dessous auxquelles sont jointes les éventuelles dérogations propres à l'opération et citées ci-après.

**Nombre de bâtiments, équipements ou locaux séparés : 1**



Agence de Grenoble  
16 avenue de Grugliasco BP 148  
38431 ECHIROLLES CEDEX  
Tél. : 04 76 33 33 33 - Fax : 04 76 22 73 31

**Apave** - 191 rue de Vaugirard - 75738 Paris Cedex 15 - SA au capital de 222 024 163 - RCS Paris 527 573 141  
Filiales opérationnelles : **Apave Alsacienne SAS** - RCS 301 570 446 ; **Apave Nord-Ouest SAS** - RCS 419 671 425 ;  
**Apave Parisienne SAS** - RCS 393 168 273 ; **Apave Sudeurope SAS** - RCS 518 720 925

**Règles en vigueur considérées :**

- Articles R.111-19-7 à R.111-19-11 du code de la construction et de l'habitation.

Pour les autorisations déposées à compter du 01/01/2015 :

- Arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19-7 à R. 111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n°2006-555.

Pour les autorisations déposées avant le 01/01/2015 :

- Arrêté du 21 mars 2007 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R.111-19-8 et R. 111-19-11 du code de la construction et de l'habitation.

- Arrêté du 1er Août 2006 fixant les conditions prises pour l'application des articles R 111-19 et R 111-19-3 à R 111-19-6 du CCH.

**Dérogations accordées, telles que portées à la connaissance du Vérificateur :**

A notre connaissance il n'a pas été accordé de dérogation

**Documents remis au Vérificateur et pris en compte dans le cadre de sa mission :**

/

A l'issue de sa visite de vérification réalisée selon les termes et conditions du contrat précité et qui s'est déroulée le 07/02/2018 le Vérificateur récapitule sur la liste ci-après ses constats formulés ainsi :

R : Le vérificateur a constaté, sur les travaux réalisés, le respect de la règle d'accessibilité

NR : Le Vérificateur a constaté sur les travaux réalisés une ou des dispositions qui ne respectent pas la règle d'accessibilité applicable

SO : La disposition considérée est Sans Objet pour la présente opération.

Date : 07/02/2018

ORIGINAL SIGNE : Bernard LAFFON

## LISTE DES CONSTATS

### Commentaires généraux

Certaines règles sont essentiellement d'ordre qualitatif et ne font pas l'objet de référentiel technique commun précis. Les avis R ou NR portés à leur sujet par le Vérificateur sont donc à considérer comme présomptions de respect ou de non-respect, établies selon sa propre appréciation des dispositions constatées et ne préjugent pas d'interprétations contraires

### Liste des locaux non visités :

Mention des éventuels locaux ou parties de bâtiment qui n'ont pu être visités: Aucun pour lesquels des travaux de mise en accessibilité ont été prévus.

## RECAPITULATIFS DES COMMENTAIRES PARTICULIERS

### GENERALITES

L'accessibilité est réalisée.

**ATTESTATION HANDICAPES**

**CONSTAT SUITE A LA VERIFICATION DU 07/02/2018**

ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC SITUES DANS UN CADRE BATI EXISTANT ET DES INSTALLATIONS EXISTANTES OUVERTES AU PUBLIC	Constat			Commentaire	N° du commentaire
<b>Points examinés</b>					
1. Généralités Appréciation de synthèse sur le respect de l'arrêté				L'accessibilité est réalisée.	
<b>MISE EN OEUVRE DES SOLUTIONS A EFFET EQUIVALENT</b>			SO		
<b>CHEMINEMENTS EXTERIEURS</b>					
Généralités	R			Cheminement extérieur rendu conforme depuis la place PMR située à proximité de l'entrée de la MAISON ST PIERRE.	1
Cheminement accessible, repère continu, visuellement constaté, détectable à la canne blanche ou au pied	R				
Largeur mini de 1,20m	R				
Rétrécissements ponctuels entre 0,90 et 1,20m			SO		
Dévers inférieur ou égal 3%	R				
Pentes	R				
Caractéristiques des paliers de repos	R				
Seuils et ressauts	R				
Repérage des éléments structurants du cheminement pour les malvoyants			SO		
Espaces de manoeuvre avec possibilité de 1/2 tour aux points de choix d'itinéraire	R				
Espaces de manoeuvre de porte	R				
Espaces d'usage	R				
Sols non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue	R				
Trous en sol : Ø ou largeur ≤ 2cm	R				
Cheminement libre de tout obstacle	R				
Protection si rupture de	R				

**ATTESTATION HANDICAPES**

niveau					
Protection des espaces sous escaliers			SO		
Volée d'escalier de 3 marches ou plus			SO		
Volée d'escalier de moins de 3 marches			SO		
Mobilier, bornes et poteaux situés sur le cheminement remplacés ou installés lors de travaux			SO		
Présence d'un dispositif d'éclairage du cheminement			SO		
Signalisation des croisements véhicules/piétons			SO		
<b>PLACES DE STATIONNEMENT</b>					
2% de l'ensemble des places aménagées ou suivant arrêté municipal si plus de 500 places	R			1 Place PMR existante.	2
Localisation	R			Place PMR relocalisée et située face à l'entrée principale de la MAISON ST PIERRE.	3
borne de paiement située dans un espace accessible			SO		
Localisation existante conservée			SO		
Caractéristiques dimensionnelles et atteinte	R				
Repérage horizontal et vertical des places	R				
<b>ACCES AU(X) BATIMENT(S) OU A L'ETABLISSEMENT ET AUX LOCAUX OUVERTS AU PUBLIC</b>					
Accès principal accessible en continuité avec le cheminement accessible	R				
Rampes :	R				
Entrée principale facilement repérable	R				
Dispositifs d'accès au bâtiment			SO		
Système de communication et dispositif de commande manuelle			SO		
Contrôle d'accès et de sortie :			SO		
Accès de manière autonome à tous les locaux ouverts au public	R				

**ATTESTATION HANDICAPES**

<b>CIRCULATIONS INTERIEURES HORIZONTALES</b>			SO	Dispositions existantes non modifiées car pas de travaux à prévoir selon le diagnostic d'accessibilité.	4
<b>CIRCULATIONS INTERIEURES VERTICALES</b>					
Escaliers utilisables dans les conditions normales de fonctionnement					
Dimension des escaliers existants conservées	R				
Largeur entre mains courantes ≤ 1m	R				
Hauteur des marches ≤ 17cm			SO	Dispositions existantes non modifiées car pas de travaux à prévoir selon le diagnostic d'accessibilité.	5
Giron des marches ≤ 28cm			SO	Dispositions existantes non modifiées car pas de travaux à prévoir selon le diagnostic d'accessibilité.	6
Mains courantes	R				
Appel de la vigilance pour les malvoyants à 50 cm en partie haute, pouvant être réduite	R				
Contremarches de 10cm mini pour la 1ère et la dernière marche visuellement contrastées par rapport aux marches	R				
Nez de marches :	R			Nez de marches: Travaux en cours de finition. Nous avons pris note que tous les nez de marche seraient contrastés.	7
Ascenseurs			SO		
Obligation d'ascenseur			SO		
Ascenseurs existants			SO		
Appareils élévateurs verticaux			SO		
<b>TAPIS ROULANTS, ESCALIERS ET PLANS INCLINES MECANQUES</b>			SO		
<b>REVETEMENTS DE SOLS, MURS ET PLAFONDS</b>			SO	Dispositions existantes non modifiées car pas de travaux à prévoir selon le diagnostic d'accessibilité.	8
<b>PORTES, PORTIQUES ET SAS</b>					
Dimensions des sas			SO	Dispositions existantes non modifiées car pas de travaux à prévoir selon le diagnostic d'accessibilité.	9
Espace de manoeuvre de portes			SO	Dispositions existantes non modifiées car pas de travaux à prévoir selon le diagnostic d'accessibilité.	10
Largeur des portes principales et des portiques			SO	Dispositions existantes non modifiées car pas de travaux à prévoir selon le diagnostic d'accessibilité.	11
Poignées des portes			SO	Dispositions existantes non modifiées car pas de travaux à prévoir selon le diagnostic d'accessibilité.	12
Effort pour ouvrir une			SO	Dispositions existantes non modifiées car pas de travaux	13

**ATTESTATION HANDICAPES**

porte ≤ 50N				à prévoir selon le diagnostic d'accessibilité.	
Contraste visuel des portes	R			Bandes de repérage des parties vitrées en place.	14
Portes vitrées repérables	R				
Portes à ouverture automatique			SO		
Signal sonore et lumineux du déverrouillage des portes à verrouillage électrique			SO		
Possibilité d'accès y compris en cas de dispositif lié à la sécurité ou à la sûreté est installé			SO		
<b>DISPOSITIFS D'ACCUEIL, EQUIPEMENTS ET DISPOSITIFS DE COMMANDE</b>					
			SO	Dispositions existantes non modifiées car pas de travaux à prévoir selon le diagnostic d'accessibilité.	15
<b>SANITAIRES</b>					
Cabinets aménagés					
Au moins 1 par niveau comportant des sanitaires	R				
implantation	R				
ignalisation	R				
Espace de manoeuvre avec possibilité de demi-tour	R			Rond de manoeuvre: Créé à l'extérieur par élargissement de la circulation.	16
Aménagements intérieurs des cabinets					
Dispositif permettant de refermer la porte	R				
Espace d'usage latéral de 0,80 x 1,30m			SO	Dispositions existantes non modifiées car pas de travaux à prévoir selon le diagnostic d'accessibilité.	17
Hauteur de la cuvette entre 0,45 et 0,50m			SO	Dispositions existantes non modifiées car pas de travaux à prévoir selon le diagnostic d'accessibilité.	18
Lave-mains accessible d'une hauteur ≤ 0,85m			SO	Dispositions existantes non modifiées car pas de travaux à prévoir selon le diagnostic d'accessibilité.	19
Barre d'appui latérale entre 0,70 et 0,80m du sol	R			Barre d'appui: Travaux en cours de finition: Nous avons pris note que la barre serait légèrement surélevée afin de se situer entre 70 et 80 cm par rapport au sol.	20
Barre d'appui supportant le poids d'une personne	R				
Commande de chasse d'eau facilement accessible et manoeuvrable			SO	Dispositions existantes non modifiées car pas de travaux à prévoir selon le diagnostic d'accessibilité.	21
Lavabos accessibles			SO	Dispositions existantes non modifiées car pas de travaux à prévoir selon le diagnostic d'accessibilité.	22
Accessoires divers - porte-savon, séchoirs, etc. à 1,30m maxi			SO	Dispositions existantes non modifiées car pas de travaux à prévoir selon le diagnostic d'accessibilité.	23
Urinoirs à différentes hauteurs si batteries d'urinoirs			SO		

**ATTESTATION HANDICAPES**

<b>SORTIES</b>			SO	Dispositions existantes non modifiées car pas de travaux à prévoir selon le diagnostic d'accessibilité.	24
<b>ECLAIRAGE</b>					
Valeurs d'éclairage					
20 lux pour les cheminements extérieurs			SO	Dispositions existantes non modifiées car pas de travaux à prévoir selon le diagnostic d'accessibilité.	25
100 lux pour les circulations horizontales	R				
150 lux pour les escaliers et équipements mobiles	R				
Durée de fonctionnement des éclairages temporisés			SO		
Extinction doit être progressive si éclairage est temporisé			SO		
Eclairages par détection de présence			SO		
<b>INFORMATION ET SIGNALISATION</b>					
			SO	Dispositions existantes non modifiées car pas de travaux à prévoir selon le diagnostic d'accessibilité.	26
<b>ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ASSIS</b>					
			SO	Dispositions existantes non modifiées car pas de travaux à prévoir selon le diagnostic d'accessibilité.	27
<b>CHAMBRES DES ETABLISSEMENTS COMPORTANT DES LOCAUX D'HEBERGEMENT</b>					
			SO		
<b>ETABLISSEMENTS AVEC CABINES ET ESPACES A USAGE INDIVIDUEL</b>					
			SO		
<b>CAISSES DE PAIEMENT ET DISPOSITIFS OU EQUIPEMENTS DISPOSES EN BATTERIE OU EN SERIE</b>					
			SO		